

qu'ils étaient placés près d'un temple élevé au fils de Latone. Je me hâte d'en venir à ce qui fait ici le principal objet de mes recherches, la profession de POMPEIVS CATVSSA, citoyen de la Séquanie, mais apparemment établi dans la colonie de Plancus, et dont la piété conjugale consacra ce cippe funéraire pour sa jeune épouse et pour lui-même.

Il y est qualifié de TECTOR, dénomination technique évidemment dérivée du verbe *tego* ; mais dans laquelle il faut bien se garder de reconnaître un couvreur, ou tout autre ouvrier travaillant à la confection des toits, comme pourraient être tentées de le supposer des personnes peu familières avec le langage de l'antiquité romaine. Les *tectores* étaient ceux qui exécutaient le genre d'ouvrage appelé *opus tectorium*, ou simplement *tectorium*, dont il est souvent fait mention par les écrivains de Rome. Il paraît que ces noms s'appliquaient généralement à tout enduit, de quelque nature qu'il fut, dont on revêtait la maçonnerie, soit pour la simple propreté, soit comme décoration. Juvénal, dans une intention évidemment ironique, s'en est servi pour désigner le fard des dames romaines, ou quelque chose de semblable (1) :

Tandem aperit vultum, et tectoria prima reponit.

Ces enduits étaient de diverses espèces, comme nous le voyons plus ou moins indiqué dans plusieurs passages des auteurs anciens. Varron nomme le *testaceum* (2), et Vitruve l'*arenatum* (3). Ceux-là étaient les plus grossiers de tous, et de simple mortier, avec cette différence que dans l'un on mêlait à la chaux des fragments de briques ou de vases pilés, comme on peut l'observer encore sur beaucoup de constructions romaines ; dans l'autre, du sable, suivant la coutume moderne. Les ouvriers qui appliquaient ces deux sortes d'enduits dans les maisons des pauvres, dans les parties d'édifices plus riches, mais destinées aux usages les plus communs, ou bien pour servir à recevoir ensuite une couche supérieure plus élégante, n'étaient vraisemblablement rien de plus que des maçons. Mais nous

(1) *Sat.* VI, v. 466.

(2) *De re rust.*, III, 41.

(3) *De architect.*, VII, 3.